



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 13 MAI 2025

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 13 mai 2025 à 18h06, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

186-05-24

TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL ÉTANT PRÉSENTS ET Y CONSENTANT : IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTALE BOUDRIAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE TITRE DU POINT SUIVANT SOIT MODIFIÉ À L'ORDRE DU JOUR :

1- « Opposition de la Ville de Saint-Constant à ce que le Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries exclut une partie des élèves constantins de la desserte offerte par la nouvelle école secondaire Jacques-Leber ».

187-05-25

OPPOSITION DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT À CE QUE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES GRANDES-SEIGNEURIES EXCLÛT UNE PARTIE DES ÉLÈVES CONSTANTINS DE LA DESSERTE OFFERTE PAR LA NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE JACQUES-LEBER

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a toujours compris que l'intention du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) était de rendre disponible la nouvelle école secondaire Jacques-Leber à tous les élèves de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que la Ville a cédé gratuitement des terrains pour la construction de l'école secondaire Jacques-Leber;

CONSIDÉRANT que depuis que les équipes du bureau de projet de la Ville de Saint-Constant travaillent avec les équipes du CSSDGS et de la Société québécoise des infrastructures (SQI), il a toujours été question d'offrir une école de la 1^{re} secondaire à 5^e secondaire aux élèves de Saint-Constant sans distinction;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une information envoyée aux parents mentionnant cet avis d'intention et la consultation publique qui en découle a donné lieu à un tollé de courriel de citoyens inquiets et stupéfaits au Cabinet du maire dénonçant l'exclusion des élèves de l'école primaire Piché-Dufrost du bassin desservit par la nouvelle école secondaire Jacques-Leber avec une capacité d'accueil de 1 276 élèves au coût de 219,2 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que c'est de façon non officielle que la Ville de Saint-Constant a appris l'intention du CA du CSSDGS;

CONSIDÉRANT que dans tous les communiqués diffusés par le CSSDGS, il est question « d'offrir aux jeunes constantines et constantins des infrastructures modernes qui favoriseront leur apprentissage en assurant à la population que le CSSDGS collaborera à diminuer les répercussions des travaux dans les milieux de vie »;

CONSIDÉRANT l'incompréhension générale face au nombre de places insuffisant pour recevoir l'ensemble des élèves de Saint-Constant dans la nouvelle école secondaire Jacques-Leber;

CONSIDÉRANT la volonté générale à l'effet de garder l'ancienne école secondaire Jacques-Leber pour les élèves du premier cycle du secondaire (1^{re} et 2^e secondaire) et la nouvelle école pour les jeunes du deuxième cycle du secondaire (3^e, 4^e et 5^e secondaire) afin de pouvoir offrir une école secondaire au cœur de notre communauté à l'ensemble des élèves constantins, et ce, d'autant plus que le projet initial visait à agrandir l'ancienne école Jacques-Leber plutôt que de la démolir pour construire une toute nouvelle école;

CONSIDÉRANT qu'il va à l'encontre de toute logique préconisant la mobilité active d'envoyer à une dizaine de kilomètres de leur lieu de résidence plusieurs élèves marcheurs qui ont une école secondaire flambant neuve dont certains, à moins d'un kilomètre de leur lieu de résidence;

CONSIDÉRANT que cet avis d'intention crée deux catégories de citoyens constantins : ceux qui ont accès à une école au cœur de leur communauté et ceux qui sont expatriés dans une école secondaire mal desservie par les transports en commun et difficilement accessible à pieds, à vélo ou en scooter, à 4 municipalités de chez soi;

CONSIDÉRANT que les élèves de Saint-Constant auront une meilleure persévérance scolaire et un plus grand attachement à leur école secondaire s'ils fréquentent l'école secondaire de leur quartier, avec les amis et les pairs qu'ils côtoient depuis plusieurs années dans leurs différentes activités parascolaires pratiquées dans leur communauté;

CONSIDÉRANT que cet avis d'intention semble déconnecté de la réalité des élèves et des parents de Saint-Constant qui se réjouissaient de la construction de cette nouvelle école sur le territoire pour accueillir les élèves du secondaire au sein de leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant dénonce cet avis d'intention qui va à l'encontre de l'intérêt d'une portion des jeunes de notre communauté et de leurs parents;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant se mobilise activement de concert avec les parents indignés pour obtenir la rectification de cet avis d'intention qui scinde notre communauté et qui sacrifie une partie de nos jeunes pour remplir des espaces disponibles dans d'autres établissements scolaires de la région;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le parcours à l'école secondaire est un passage hyper important pour le futur de nos enfants et que cette étape est maintenant exposée à des réalités plus difficiles que jamais notamment depuis l'apparition des médias sociaux qui a transformé les risques auxquels nos jeunes sont exposés;

CONSIDÉRANT qu'avec cette toute nouvelle réalité, il est devenu plus important que jamais que nos communautés se resserrent autour de nos jeunes pour mieux les encadrer, les guider et les inspirer;

CONSIDÉRANT qu'en tenant compte des projections démographiques imposées par les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la Ville de Saint-Constant, le fait de construire une école de cette taille semble incohérent et contre-productif à l'encontre des élèves de l'école primaire Piché-Dufrost qui sont déjà établis à Saint-Constant, mais qui sont pénalisés par le redécoupage effectué au bénéfice des futurs résidents de notre ville - qui n'habitent pas encore la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une école de quartier de la 1^{re} à la 5^e secondaire pour tous les élèves de Saint-Constant assure une transition scolaire cohérente et fluide, renforce le sentiment d'appartenance, la stabilité académique et la consolidation de liens sociaux forts au sein d'une collectivité;

CONSIDÉRANT qu'avec la vitesse de l'urbanisation de notre territoire, exclure le tiers des élèves constantins de ces murs à l'ouverture de cette nouvelle école tant attendue est une décision qui ne fait aucun sens;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus ou moins sept ans que les plans se font pour cette école et qu'il est inacceptable que la nouvelle école secondaire Jacques-Leber soit déjà trop petite avant même d'ouvrir ses portes et qu'il serait encore plus inacceptable qu'elle ferme ses portes à des élèves qui habitent à proximité, dans une ville en croissance accélérée;

CONSIDÉRANT que tous nos jeunes devraient avoir droit à une éducation de qualité dans leur milieu de vie, à une distance raisonnable de leur lieu de résidence avec les moyens de transport à leur disposition;

CONSIDÉRANT qu'il est complètement incompréhensible que des élèves domiciliés dans un rayon de moins de 2 km de la nouvelle école secondaire Jacques-Leber soient envoyés à La Prairie;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville demande au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) une réévaluation immédiate de cet avis d'intention d'exclure les élèves de l'école primaire Piché-Dufrost et l'adoption d'un mode de fonctionnement qui respecte la réalité de Saint-Constant, sa population actuelle, et l'avenir de ses jeunes.



No de résolution
ou annotation

Que la Ville propose au CSSDGS de :

1. ne plus démolir les anciens bâtiments;
2. faire une mise à niveau de ceux-ci comme prévu lors du premier projet d'agrandissement initialement présenté à notre bureau de projet;
3. utiliser les anciens bâtiments pour pouvoir accueillir l'ensemble des élèves de Saint-Constant et ce, de secondaire 1 à 5;
4. céder le parc Leblanc pour permettre la consolidation de ce pôle d'enseignement secondaire pour tous les élèves de Saint-Constant et ce, de secondaire 1 à 5.

Il est également recommandé que la Ville adresse l'enjeu entourant la consolidation de nos écoles secondaires au cœur de nos milieux de vie :

- au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) afin que cet enjeu soit inclus dans les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- au ministère de l'Éducation afin que cet enjeu soit considéré pour favoriser la persévérance scolaire de nos jeunes en favorisant l'accès à des établissements d'enseignement accessibles et bien consolidés, au sein de leur milieu de vie et à proximité de leur lieu de résidence lorsque l'urbanisation et la densification de leur milieu le permettent, comme dans le cas qui nous concerne.

188-05-25

APPUI DE LA VILLE - PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN COMPLEXE MULTISPORT À LA BASE DE PLEIN AIR DE SAINT-CONSTANT

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce point de l'ordre du jour.

189-05-25

PROLONGATION DU DÉLAI POUR L'AJOUT D'UNITÉS D'HABITATION ABORDABLES DANS LE PROJET LIÉ À L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT, 15531870 CANADA INC. ET DÉV MÉTA INC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 100-03-25 « Modification – Entente entre la Ville de Saint-Constant, 15531870 Canada Inc. et Dév Méta Inc. »;

CONSIDÉRANT que, suite à cette résolution, le Repreneur devait compléter la vérification diligente avant de procéder à l'acquisition des actions de l'acheteur, au plus tard le 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT que les vérifications relativement à l'état physique de l'immeuble, aux titres, aux informations et à la corporation propriétaire de l'immeuble n'ont soulevé aucun enjeu majeur pour le Repreneur;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les discussions entre le Repreneur et un OBNL potentiel afin d'implanter des logements abordables dans le projet;

CONSIDÉRANT que, suite à l'expiration du délai le Repreneur sollicite une nouvelle prolongation de 45 jours afin d'obtenir un engagement de l'OBNL pour effectuer certaines validations complémentaires en regard de l'implantation significative de logements abordables dans le projet;

CONSIDÉRANT que la Ville est pleinement favorable à ce que du logement abordable soit implanté dans un tel projet d'envergure et qu'elle souhaite travailler avec cet OBNL dans la recherche de subventions offertes;

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter de prolonger la période de vérification diligente jusqu'au 15 juin 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière